

Préserver son emploi malgré la spondylarthrite



bechterew.ch

Société suisse de la
spondylarthrite ankylosante.

Ligue suisse
contre le rhumatisme



L'offre

Beaucoup de personnes atteintes de spondylarthrite exercent une activité lucrative et apportent avec leur travail une contribution précieuse. La maladie peut cependant aussi mener à des restrictions et des problèmes au travail. Dans les cas pour lesquels des vérifications concernant l'aptitude au travail et des mesures pour la conservation de l'emploi sont nécessaires, la Société suisse de la spondylarthrite ankylosante (SSSA) aide. Elle sert d'intermédiaire entre les personnes concernées, les employeurs et les assurances et cherche la meilleure solution. Pour ce faire, un réseau de médecins, physiothérapeutes, conseillers professionnels, experts en assurances, Case Manager et juristes est à disposition.

La spondylarthrite provoque des douleurs et limite la mobilité. La fatigue est aussi un problème. C'est pourquoi il est judicieux de discuter régulièrement de la thérapie (p. ex. gymnastique et sport, physiothérapie, médicaments) avec le médecin traitant et de l'adapter si nécessaire, afin d'améliorer l'état de la santé.



Devenir actif à un stade précoce

Souvent, le recours à de l'aide extérieure représente un important obstacle pour les personnes concernées. Il est néanmoins important de poser les jalons aussi tôt que possible dans le Case Management, pour éviter les conséquences négatives tardives.

L'offre est ouverte aux membres de la SSSA à partir de la deuxième année d'adhésion. Le but est d'arriver à une situation de gagnant-gagnant pour l'employé et l'employeur. Des études scientifiques prouvent qu'une activité professionnelle a des effets positifs sur le bien-être physique et psychique de personnes atteintes de spondylarthrite. Le défi est de définir la bonne mesure et les adaptations nécessaires.



Adaptations sur le lieu de travail

Parfois, tout à coup rien ne va plus au travail. C'est justement dans ces moments difficiles qu'il est important de chercher de l'aide pour trouver des solutions, afin de rester actif professionnellement et de ce fait aussi intégré socialement.

De petites adaptations apportent parfois déjà un soulagement important. Selon le genre et la taille de l'entreprise, il existe différentes possibilités. Celles-ci vont d'adaptations ergonomiques par un aménagement spécial de la place de travail ou des moyens auxiliaires techniques à une réduction du temps de présence en passant par un nouveau champ d'action de l'employé dans

l'entreprise actuelle. Lors de toutes ces possibilités, des questions se posent et il peut y avoir des insécurités. La SSSA peut alors prendre un rôle de médiatrice et apporter ses expériences dans la recherche de solutions.

Bénéfice pour tous

Il en était de même dans le cas d'Urs Bachmann. Urs Bachmann a 55 ans et travaille comme relieur et ouvrier. En raison de sa capacité de travail réduite, il était menacé de licenciement. C'est dans cette situation qu'Urs Bachmann s'est adressé à la SSSA. Le résultat représentait un avantage pour toutes les parties: Urs Bachmann a reçu du travail moins exigeant au niveau physique et des adaptations ergonomiques ont été faites à sa place de travail. Les parties concernées ont par ailleurs décidé ensemble qu'Urs Bachmann resterait présent dans l'entreprise à 100% et que l'assurance-invalidité (AI) compenserait une partie de la réduction des prestations due à la maladie.

Réorientation professionnelle

Avant tout les personnes concernées qui exercent une activité physiquement exigeante ne peuvent parfois plus continuer à exercer leur activité de la même façon en raison de la spondylarthrite ankylosante. Une réorientation professionnelle pourrait alors être nécessaire.

Les offices AI cantonaux prennent en général les coûts d'une réorientation en charge, si la personne assurée ne peut plus ou que partiellement exercer son activité actuelle à cause d'une atteinte à la santé durable. En font aussi partie les coûts pour la restauration, l'hébergement et les trajets durant la réorientation.

Dans le cas d'une réorientation, beaucoup de facteurs comme la formation, la profession actuelle et l'âge sont importants. En collaboration avec l'office AI, les Case Manager de la SSSA peuvent soutenir la personne concernée dans le processus difficile d'une réorientation professionnelle. Tout d'abord, un conseiller professionnel détermine quelles possibilités de réorientation entrent en ligne de compte. Ainsi, les personnes concernées peuvent souvent se réorienter vers un travail avec une moindre charge physique dans le



même domaine professionnel ou dans un domaine similaire.

Du maçon au dessinateur en bâtiment

«Lorsque j'ai dû abandonner mon travail de maçon en raison de la spondylarthrite ankylosante, cela m'a fait très mal», dit Erhan Ibraimi. Il travaille aujourd'hui comme dessinateur en bâtiment dans un cabinet d'architecte et dirige divers projets de transformation et de construction. C'est à un conseiller professionnel transmis par l'AI qu'il doit le fait qu'il est encore entièrement dans la vie active. Celui-ci lui a dit après des entretiens de conseil qu'il le voyait comme dessinateur en bâtiment. Il est ainsi toujours en relation avec l'industrie du bâtiment, mais sans subir les charges physiques d'autrefois.



Rente

Dans le cas d'une maladie chronique inflammatoire rhumatismale comme la spondylarthrite ankylosante et les douleurs et les restrictions de la mobilité qui l'accompagnent, il est possible que des personnes concernées ne puissent plus exercer pleinement leur activité professionnelle. Ces personnes ont besoin d'un soutien de la part de l'assurance-invalidité (AI).

Dans le cadre de l'AI, il existe à côté de la rente complète aussi des rentes dites partielles, qui dépendent du degré de la restriction. Une rente partielle permet souvent le maintien d'une activité lucrative réduite. Le but primaire de toutes les parties concernées est la conservation essentielle de la capacité de travail, car celle-ci est importante pour la parti-

icipation à la vie sociale des personnes concernées.

Examiner les alternatives

Lors d'une rente due à la maladie, un pourcentage des pertes salariales effectives est pris en charge par l'AI. Celui-ci est en règle générale plus faible que le revenu provenant de l'activité lucrative. La vérification d'une rente devrait être entreprise aussi tôt que possible, et ce ensemble avec le rhumatologue traitant et d'autres personnes de référence médicales.

Heureusement que peu de personnes atteintes de spondylarthrite ankylosante dépendent d'une rente. La SSSA offre du soutien dans les processus compliqués et cherche, compte tenu de la situation générale, une bonne solution durable pour les personnes concernées. Toutes les alternatives sont examinées, afin que les personnes concernées puissent si possible continuer à participer à la vie professionnelle.

Le Case Management

Précisément dans des situations de vie difficiles, un conseil est important pour les personnes concernées. La SSSA les accompagne et propose des solutions auxquelles elles n'ont peut-être pas encore pensé jusqu'alors. La prestation du Case Management se base sur un premier entretien et une analyse de la situation. Il est important de montrer différentes solutions ainsi que leurs conséquences pour les parties concernées.

Les expériences faites jusqu'ici montrent qu'il est plus simple d'effectuer des adaptations dans un rapport de travail existant que de trouver un nouveau poste de travail. C'est pourquoi l'objectif primaire est que les employés puissent si possible rester chez l'employeur actuel. Afin de trouver une solution satisfaisante pour toutes les parties concernées, l'employé, l'employeur et les assurances sont réunis autour d'une même table. L'employé surmonte ainsi la peur de perdre son emploi et communique plus ouvertement sur sa situation.



Garantir la réussite

Par la suite, des mesures comme elles ont été décrites dans les chapitres préalables peuvent être prises. La durée de l'encadrement dépend de chaque cas. Il est ainsi par exemple important de vérifier si une personne concernée se sent vraiment mieux après une adaptation ergonomique de sa place de travail ou si une réorientation effectuée a mené à un succès.

Pour les membres de la Société suisse de la spondylarthrite ankylosante, cette prestation est gratuite à partir de la deuxième année d'adhésion.



Le but

Les expériences montrent que les personnes atteintes de spondylarthrite peuvent souvent continuer à exercer leur profession apprise. Parfois, une adaptation de la place de travail est nécessaire ou une réorientation professionnelle est à prendre en compte. Dans ces cas, des vérifications avec les assureurs concernés sont nécessaires. La conservation de l'activité lucrative revêt une importance centrale.

Situation de gagnant-gagnant

La spondylarthrite ankylosante représente pour beaucoup de personnes concernées aussi bien une charge physique que psychique et financière. Une activité lucrative signifie pour elles à côté de la préservation des moyens de subsistance dans une large mesu-

re aussi une perspective de vie, de la reconnaissance, des contacts sociaux et de l'indépendance. Par la conservation du poste de travail, le savoir-faire de l'employé reste dans l'entreprise et l'employeur peut continuer à profiter de l'expérience et du savoir de son employé. En collaboration avec toutes les parties concernées, la SSSA essaie d'établir une situation de gagnant-gagnant.

Informations supplémentaires

Vous trouverez d'autres renseignements utiles sur le sujet sous les liens suivants:

- avs-ai.ch
- inclusion-handicap.ch
- ligues-rhumatisme.ch
- proinfirmis.ch
- bechterew.ch

bechterew.ch

**Société suisse de la
spondylarthrite ankylosante.**

Leutschenbachstrasse 45
8050 Zurich
Téléphone 044 272 78 66
Fax 044 272 78 75
mail@bechterew.ch
www.bechterew.ch

La Société suisse de la spondylarthrite ankylosante (SSSA) a été fondée en 1978 par des personnes concernées. Elle conseille, soutient et interconnecte des personnes étant touchées par la maladie rhumatismale chronique de la spondylarthrite ankylosante et organise des cours de thérapie et des séminaires relatifs à la gestion de la maladie dans toute la Suisse. La société informe les personnes concernées et les proches au sujet de la maladie et sensibilise le public. Elle entretient des partenariats avec des organisations de patients et soutient la recherche dans le domaine de la spondylarthrite ankylosante. La SSSA compte environ 4 000 membres.

Le Case Management bénéficie de l'aide financière de l'entreprise AbbVie SA.